



ASSOCIATION

M.M.O.I

Métier de la Metallerie de l'Océan Indien

15 Chemin Pierre Cadet 97432 Saint Pierre Tel: 0262 54 86 05 Siret: 929 096 790 00019

Politique des publics en situation de handicap

Table des matières

1. Introduction.....	2
2. Engagement de l'Organisme	2
3. Conditions d'Accès.....	2
4. Aménagements Spécifiques	2
5. Procédure de Demande d'Aménagement.....	3
6. Suivi et Évaluation	3
7. Contacts Utiles.....	3
8. Accessibilité et possibilité d'aménagement pour les PSH.....	4
9. Mesures de prévention des abandons en lien avec les adaptations proposées.....	5

15 Chemin Pierre Cadet 97432 Saint Pierre

Tel : 0262 548 605

N° de Siret : **929 096 790 00019**

"Déclaration d'activité enregistré sous le N° **04973566997** auprès du préfet de région Réunion"



ASSOCIATION

M.M.O.I

Métier de la Metallerie de l'Océan Indien

15 Chemin Pierre Cadet 97432 Saint Pierre Tel: 0262 54 86 05 Siret: 929 096 790 0019

1. Introduction

MMOI s'engage à promouvoir l'accessibilité de ses formations pour tous, y compris pour les personnes en situation de handicap. Conformément aux valeurs d'inclusion et aux exigences de Qualiopi dans la version 9 du 08-01-2024, nous avons développé une politique, des conditions d'accès spécifiques et des mesures de prévention et d'abandon en lien avec les adaptations proposées pour répondre aux besoins de nos apprenants handicapés.

2. Engagement de l'Organisme

Nous nous engageons à :

- Assurer l'égalité des chances et l'accessibilité de nos formations pour les personnes en situation de handicap.
- Proposer des aménagements personnalisés pour répondre aux besoins spécifiques de nos apprenants.
- Sensibiliser notre personnel et nos formateurs aux enjeux de l'accessibilité et à l'accueil des personnes en situation de handicap.
- Collaborer avec des partenaires spécialisés pour améliorer continuellement notre accessibilité.

3. Conditions d'Accès

Les formations proposées par MMOI sont ouvertes aux personnes en situation de handicap sous réserve d'une évaluation préalable des besoins de l'apprenant et de la faisabilité des aménagements nécessaires.

4. Aménagements Spécifiques

Nous offrons une variété d'aménagements pour faciliter l'accès à nos formations :

- Aménagements physiques des salles de formation en conformité (ERP) :
 - **Surfaces de travail réglables en hauteur** : Utiliser des tables ou des plans de travail dont la hauteur peut être ajustée pour s'adapter aux besoins spécifiques de l'opérateur, qu'il soit en fauteuil roulant ou qu'il ait des limitations en termes de station debout.
 - **Outils adaptés** : Fournir des outils de soudure avec des poignées ergonomiques ou modifiées pour les personnes ayant des limitations de préhension ou de force dans les mains.
 - **Accès en fauteuil roulant** : Assurer que l'espace de travail est suffisamment large et dégagé pour permettre un mouvement facile d'un fauteuil roulant, et que les surfaces importantes sont à une hauteur accessible.

15 Chemin Pierre Cadet 97432 Saint Pierre

Tel : 0262 548 605

N° de Siret : **929 096 790 0019**

"Déclaration d'activité enregistré sous le N° **04973566997** auprès du préfet de région Réunion"



ASSOCIATION

M.M.O.I

Métier de la Metallerie de l'Océan Indien

15 Chemin Pierre Cadet 97432 Saint Pierre Tel: 0262 54 86 05 Siret: 929 096 790 0019

- **Éclairage ajustable** : Mettre en place des solutions d'éclairage modulables en intensité et en position pour aider les soudeurs avec des limitations visuelles.
- **Extension du temps alloué** : Donner plus de temps pour compléter les épreuves peut aider les candidats ayant des besoins spéciaux, en particulier ceux avec des troubles d'apprentissage ou physiques qui ralentissent leur rythme de travail.
- **Épreuves pratiques adaptées** : Adapter les épreuves pratiques pour les rendre accessibles, comme en utilisant des équipements spéciaux ou modifiés. Par exemple, un poste de travail réglable en hauteur pour un test de soudure.
- **Pauses supplémentaires** : Permettre des pauses supplémentaires pendant les épreuves pour les candidats qui en ont besoin en raison de fatigue ou de gestion de douleur.

5. Procédure de Demande d'Aménagement

Les demandeurs sont invités à signaler leur situation et leurs besoins spécifiques dès leur inscription ou au moins 3 semaines avant le début de la formation. Un entretien préalable sera réalisée pour déterminer les aménagements appropriés.

6. Suivi et Évaluation

Un suivi régulier sera assuré pour s'assurer de l'efficacité des aménagements mis en place et pour ajuster si nécessaire. Les retours des apprenants concernés seront sollicités pour améliorer continuellement notre démarche d'accessibilité.

7. Contacts Utiles

L'Agefiph offre le service Ressource Handicap Formation (RHF), qui vise à adapter les formations de "droit commun" aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap. Ce service propose un accompagnement personnalisé, allant du diagnostic des besoins à la recherche de solutions de compensation et à la sécurisation du parcours de formation.

Contact :

Marine Bazat ou Jessica Idmond Maillot

m-bazat@agefiph.asso.fr / j-idmond-maillot@agefiph.asso.fr / dr974@agefiph.asso.fr

15 Chemin Pierre Cadet 97432 Saint Pierre

Tél: 02 62 20 98 11

Tel : 0262 548 605

N° de Siret : **929 096 790 0019**

"Déclaration d'activité enregistré sous le N° 04973566997 auprès du préfet de région Réunion"



Métier de la Metallerie de l'Océan Indien
15 Chemin Pierre Cadet 97432 Saint Pierre Tel: 0262 54 86 05 Siret: 929 096 790 0019

Adresse :

Centre d'affaires Cadjee

62 boulevard du Chaudron

97495 Sainte-Clotilde Cedex

Ces contacts vous permettront de démarrer des démarches, obtenir des conseils personnalisés, et accéder à des ressources adaptées à vos besoins ou à ceux de personnes en situation de handicap souhaitant suivre une formation à La Réunion.

Pour toute information complémentaire ou demande spécifique, veuillez contacter notre Référent Handicap ou consulter notre site web.

8. Accessibilité et possibilité d'aménagement pour les PSH

Dans le cadre de la formation professionnelle continue qu'offre SRS ACADEMY, les modalités proposées aux apprenants en situation de handicap sont conçues pour assurer l'accessibilité, l'inclusion et l'égalité des chances. Ces modalités peuvent varier en fonction de la nature du handicap, des besoins spécifiques de chaque apprenant, et des ressources disponibles chez les organismes de formation. Voici les principales mesures et adaptations possibles :

Aménagements pédagogiques :

Méthodes d'enseignement diversifiées : Utiliser différentes approches pédagogiques (visuelles, auditives, kinesthésiques) pour répondre aux besoins variés des apprenants.

Évaluations personnalisées : Adapter les formats d'évaluation pour mesurer adéquatement les compétences sans que le handicap ne soit un obstacle.

Aménagements techniques et matériels :

Accessibilité des locaux : Assurer l'accessibilité des bâtiments.

Équipements spécialisés : Fournir du matériel adapté.

Formation des formateurs :

Sensibilisation aux handicaps : Les formateurs s'engage à suivre des actions de sensibilisation régulières sur les différents types de handicaps et leurs impacts dans un contexte d'apprentissage.

15 Chemin Pierre Cadet 97432 Saint Pierre

Tel : 0262 548 605

N° de Siret : **929 096 790 0019**

"Déclaration d'activité enregistré sous le N° 04973566997 auprès du préfet de région Réunion"

Orientation et suivi :

Conseil personnalisé : Mettre en place un service d'orientation spécialisé vers les organismes spécialisés.

Exemples d'aménagement par types de handicap

- 1. Handicap moteur** : tables ajustables en hauteur, matériel de laboratoire accessible, commandes adaptées pour les équipements.
- 2. Handicap visuel** : éclairage spécifique.
- 3. Troubles Dys (dyslexie, dyspraxie, dysphasie, etc.)** : Environnements d'apprentissage structurés, instructions claires et littérales, utilisation de pictogrammes pour faciliter la compréhension.
- 4. Troubles psychiques** : flexibilité dans les horaires et les deadlines, soutien émotionnel et psychologique.
- 5. Maladies chroniques et autres handicaps** : Aménagements de l'emploi du temps, pauses supplémentaires.

9. Mesures de prévention des abandons en lien avec les adaptations proposées

Dans le cadre des formations professionnelles continues proposées, une attention particulière est portée à la prévention des abandons, notamment pour les apprenants en situation de handicap. L'objectif est de fournir un environnement d'apprentissage accessible, inclusif et adapté à tous, permettant ainsi à chaque apprenant de poursuivre sa formation dans les meilleures conditions possibles. Voici les mesures et adaptations spécifiques mises en œuvre :

Identification précoce des besoins : Dès le début de la formation, un processus d'évaluation des besoins spécifiques de chaque apprenant en situation de handicap est mis en place. Cela permet d'identifier rapidement les adaptations nécessaires pour prévenir tout risque d'abandon lié à des difficultés d'accès ou d'apprentissage.

Planification d'adaptations personnalisées : Sur la base de cette évaluation, un plan d'adaptations personnalisées est élaboré, détaillant les aménagements pédagogiques, techniques et matériels nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques de l'apprenant.

Suivi régulier et ajustements : Un suivi régulier de la mise en œuvre des adaptations et de la progression de l'apprenant est assuré. Ce suivi permet d'ajuster les adaptations en fonction de

Tel : 0262 548 605

N° de Siret : **929 096 790 0019**

"Déclaration d'activité enregistré sous le N° **04973566997** auprès du préfet de région Réunion"



ASSOCIATION

M.M.O.I

Métier de la Metallerie de l'Océan Indien

15 Chemin Pierre Cadet 97432 Saint Pierre Tel: 0262 54 86 05 Siret: 929 096 790 0019

l'évolution des besoins de l'apprenant, garantissant ainsi une réponse continue à ses besoins spécifiques.

Soutien et accompagnement : Un accompagnement personnalisé est proposé aux apprenants en situation de handicap, incluant un soutien pédagogique individualisé et, si nécessaire, un soutien psychologique pour prévenir les situations de décrochage.

Formation et sensibilisation des acteurs : Tous les acteurs impliqués dans la formation (formateurs, personnel administratif, tuteurs) reçoivent une formation et une sensibilisation aux spécificités des différents handicaps, à l'accueil et à l'accompagnement des apprenants en situation de handicap.

Coordination avec les réseaux spécialisés : Une coordination étroite avec les réseaux spécialisés (associations, services d'aide au handicap, etc.) est établie pour faciliter l'accès aux ressources complémentaires et aux aides spécifiques dont peuvent bénéficier les apprenants en situation de handicap.

15 Chemin Pierre Cadet 97432 Saint Pierre

Tel : 0262 548 605

N° de Siret : **929 096 790 0019**

"Déclaration d'activité enregistré sous le N° **04973566997** auprès du préfet de région Réunion"